



Charte d'engagement des professionnels de la rénovation énergétique et des énergies renouvelables

Dans un contexte marqué par l'urgence environnementale et la transition énergétique, le Sicoval s'engage fermement pour un avenir plus durable et respectueux de l'écologie. La Communauté d'Agglomération a ainsi défini trois objectifs principaux dans son **Plan Climat Air Energie Territorial** à atteindre d'ici 2050 :

- Réduire de 60% les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2013.
- Réduire de 50% la consommation énergétique finale par rapport à 2013.
- Augmenter de 200% la part locale des énergies renouvelables consommées sur le territoire par rapport à 2012.

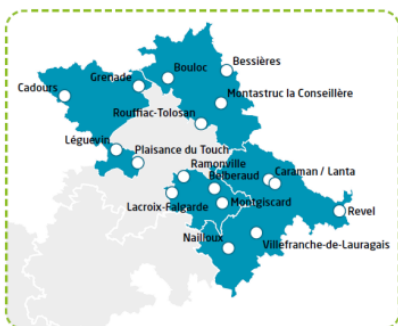
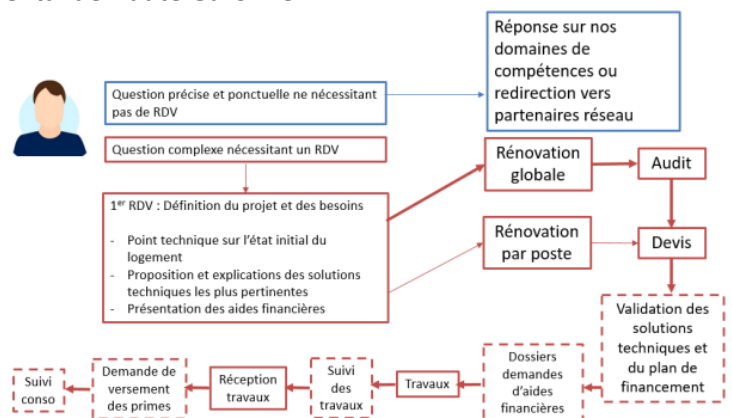
Pour atteindre ces objectifs ambitieux, le Sicoval doit intégrer ces priorités dans ses politiques publiques. Il doit également encourager tous les acteurs de son territoire, professionnels et particuliers, à les adopter. Le Sicoval propose notamment un **accompagnement aux acteurs du secteur du bâtiment**, où les enjeux sont significatifs. En effet, à l'échelle nationale, le bâtiment représente 23% des émissions de GES et 43% de la consommation d'énergie finale.

Depuis 2019, le Sicoval porte le **projet Ecobâtival, visant à promouvoir la construction et la rénovation durable**. Ecobâtival s'adresse à **tous les professionnels** du secteur : architectes, bureaux d'études, fournisseurs, artisans, organismes de formation ou de recherche. Il les accompagne dans l'évolution de leurs pratiques par des actions de sensibilisation, d'information et d'échanges de pratiques. Le projet vise aussi les porteurs de projets.

Pour accompagner les habitants de son territoire le Sicoval s'appuie sur :

➤ L'Espace Conseil France Rénov' du Conseil départemental de Haute Garonne

Inscrit dans le dispositif France Rénov', l'Espace Conseil est un **service public de proximité, neutre et gratuit**. Il constitue la porte d'entrée pour l'accompagnement des particuliers souhaitant s'engager dans une démarche de rénovation ou d'installation d'énergie renouvelable. Il offre des informations, des conseils techniques financiers et administratifs tout au long de leur projet.



7 Conseillers.ères
17 Lieux de permanences pour accueillir les particuliers sur RDV

Une permanence téléphonique du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Par téléphone : 05 34 33 48 26
Par mail : infoenergie@cd31.fr

4 lieux de permanences sont disponibles sur le territoire du Sicoval : Ramonville St-Agne, Lacroix-Falgarde, Belberaud et Montgiscard.

➤ L'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) Soleval

Créée en 2007 sous l'impulsion du Sicoval, l'**ALEC SOLEVAL** a pour objectif de mettre en œuvre **les actions définies par la politique énergie-climat de la collectivité**.

Ainsi l'ALEC Soleval a mené différents projets et accompagné des initiatives des acteurs locaux (acteurs publics, citoyens ou entreprises) : Espace Info Energie, défi « Familles à énergie positive », opération Rénoval, mutualisation des CEE, Conseil en énergie partagée, animation chaleur renouvelable, Fond Air Véhicule ...

Aujourd'hui, l'ALEC Soleval œuvre notamment :

- au déploiement de la chaleur renouvelable (géothermie, solaire thermique et bois énergie) dans les entreprises et collectivités,
- à l'accompagnement du Sicoval et de ses communes membres dans leurs projets de rénovation et construction et dans la maîtrise de leurs consommations énergétiques,
- au passage à une mobilité plus durable des entreprises,
- à l'animation du cadastre solaire du territoire,

En lien étroit avec le Conseil départemental de la Haute Garonne.

Objectifs de la charte

Le Sicoval, l'ALEC Soleval et l'Espace Conseil France Rénov' du Conseil Départemental de la Haute-Garonne partagent la volonté d'accompagner les **particuliers, entreprises et collectivités** dans leur projet de **rénovation énergétique du bâti et d'installation de systèmes de production d'énergies renouvelables**. Pour garantir des investissements vertueux, performants et pérennes, **cet accompagnement vise à gagner en confort thermique, été comme hiver, et en indépendance énergétique des bâtiments**.

Pour cela, **le Sicoval propose aux professionnels œuvrant dans les secteurs de la rénovation énergétique et de l'installation de système de production d'énergies renouvelables et intervenant sur son territoire d'intégrer une démarche locale de qualité et de signer une charte** telle que définie dans ce document.

Cette démarche, basée sur le principe d'**intérêt partagé**, de **réciprocité** et la **volonté d'agir ensemble** pour **participer activement à la transition écologique et énergétique de notre territoire**, a pour **principaux objectifs** :

- **Accélérer la réalisation de projets** de rénovation de logement et d'installation de systèmes de production d'énergies renouvelables performants,
- **Faciliter l'accès à un réseau d'entreprises qualifiées et locales** pour les porteurs de projets qu'ils soient particuliers ou entreprises,
- **Renforcer la qualité de l'accompagnement** des porteurs de projets réalisé par le CD31 et Soleval en bénéficiant de l'expertise des professionnels
- **Informer les professionnels** de la rénovation et des EnR sur les actualités techniques, réglementaires et financières, favoriser leur mise en réseau et leur montée en compétence en particulier pour l'accompagnement des porteurs de projet

Les engagements du Sicoval et de ses partenaires

- Créer une liste des signataires de la Charte,
- **Diffuser**, en complément de l'annuaire en ligne des professionnels RGE, **la liste des signataires de la Charte aux porteurs de projets qui en font la demande**,
- Ne pas s'immiscer dans les relations commerciales préexistantes entre les professionnels titulaires du label RGE et le particulier, l'entreprise ou la collectivité,
- Être disponible pour établir avec les professionnels les préconisations travaux si besoin afin d'assurer une cohérence entre la performance et la mise en œuvre, et ainsi assurer la durabilité des travaux,
- Faire un retour personnalisé sur l'analyse des devis conformément aux **mentions obligatoires nécessaires aux demandes des aides financières**,
- **Relayer au besoin les informations, les évènements, les formations** et les outils liés à la rénovation énergétique et la production d'énergies renouvelables disponibles sur le territoire
- Faciliter la transmission, s'il y a lieu, aux **organisations professionnelles ou tout autre institution compétente**, les interrogations et problématiques des professionnels RGE concernant les réglementations relatives à la rénovation énergétique et à l'installation d'EnR, afin de leur assurer un accompagnement adéquat,
- Répondre aux sollicitations des professionnels pour faciliter et aider à la bonne mise en œuvre du partenariat,
- Assurer la pérennité du partenariat en effectuant annuellement un sondage de satisfaction auprès des partenaires,
- Organiser des **visites ouvertes au public de sites exemplaires** pour valoriser le travail réalisé et favoriser le passage à l'action.
- Organiser des **Rencontres des professionnels** annuellement pour présenter aux professionnels signataires les actualités des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique et à l'installation de système de production d'EnR et éventuellement d'autres thématiques en lien avec ces secteurs d'activités.
- Communiquer et **mettre à disposition des professionnels signataires** des outils de communication visant à valoriser cette démarche et les professionnels signataires

Les engagements des professionnels

- Aborder les projets de façon globale pour encourager au mieux les rénovations performantes et le développement des énergies renouvelables,
- S'engager pour la mise en œuvre de travaux performants et la satisfaction des clients,
- Être qualifié RGE « Reconnu Garant de l'Environnement »,
- Disposer des assurances obligatoires à jour pour exercer votre activité (responsabilités civiles : décennale et professionnelle).
- Tenir informé le Sicoval de toutes les modifications administratives relatives à la fiche de renseignements ci-après, intervenant en cours d'année,
- Informer le particulier, l'entreprise ou la collectivité des offres de conseil et d'aides financières possibles,
- Proposer des solutions techniques répondant aux critères d'éligibilité pour les aides financières ou, le cas échéant, aux prescriptions techniques indiquées dans le rapport d'audit,
- Remettre au client des devis et factures détaillés et tout autre document faisant apparaître les informations nécessaires à l'obtention des aides à la rénovation énergétique,
- Informer les clients du territoire du Sicoval du partenariat en assurant notamment la diffusion de supports de communication,

- Autoriser le Sicoval à citer votre entreprise dans la liste des partenaires, qui sera diffusée à tous les porteurs de projet suite à leur entretien avec un conseiller de l'Espace Conseil France Renov' du Conseil départemental de la Haute-Garonne ou de l'ALEC Soleval,
- Avoir des pratiques commerciales transparentes, se présenter comme partenaire et non comme prestataire ou mandataire du Sicoval,
- En cas de réclamation après travaux, apporter des éléments de réponse ou des corrections pour favoriser un règlement à l'amiable,
- Maîtriser le recours à la sous-traitance. En cas de sous-traitance :
 - Avoir recours à un seul niveau de sous-traitance, avec une entreprise locale,
 - Informer le particulier en amont,
 - Indiquer précisément les prestations sous-traitées sur le devis,
 - Réserver la sous-traitance, concernant les domaines de travaux RGE, aux entreprises signataires de la charte uniquement.
- Contribuer à l'évaluation de la charte et son application, et être force de propositions pour son amélioration.
- Accepter que le comité de suivi contrôle en cas de besoin (notamment si signalements répétés de clients) le bon respect de la charte. En cas de manquement, le Sicoval se réserve le droit d'exclure du dispositif l'entreprise concernée.
- Participer aux Rencontres des professionnels organisé par le Sicoval / Soleval / CD31 et le cas échéant à l'organisation de chantiers exemplaires.

Uniquement pour les signataires titulaires de la mention RGE pour l'isolation des parois opaques :

- Obligation de proposer une variante de travaux avec isolation en matériaux biosourcés sauf en cas de contraintes techniques avérées rendant son application impossible ou si leur utilisation s'avérait contraire à l'usage normal du logement.

Le suivi des engagements des parties prenantes

Un comité de suivi, composé des contributeurs présentés ci-dessous, est mis en place. Ces membres seront destinataires du bilan qualitatif et quantitatif annuel et pourront apporter leur expertise pour améliorer le dispositif.

Ce comité pourra également se réunir à la demande, en cas de besoin, notamment pour émettre un avis consultatif en cas de manquement d'un partenaire à ses engagements et de litiges constatés entre les entreprises signataires et les clients. En cas de besoin, le Sicoval se réserve le droit de retirer un professionnel de la liste des signataires.

Ses membres :

- Communauté d'Agglomération du Sicoval
- ALEC Soleval
- Espace Conseil France Renov' du Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- Fédération Française du Bâtiment 31
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat 31
- Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment 31
- Envirobat Occitanie
- L'Ordre des architectes
- Les Architectes de la Rénovation en Occitanie

La liste de ses membres n'est indiquée qu'à titre indicatif et est susceptible d'évoluer.